

# TGIRT-EIBJ Mistissini

UA 26-61 et 26-62

Procès-verbal de la

## **CINQUIÈME RENCONTRE**

Tenue le 13 décembre 2016, à la salle de conférence Emmett H. Macleod  
Memorial de l'Édifice de la Nation Crie de Mistissini



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James

**APPROUVÉ LE : 23 MARS 2017**

# TGIRT-EIBJ MISTISSINI

## CINQUIEME RENCONTRE

**DATE :** Le 13 décembre 2016  
**HEURE :** 9 h 30  
**LIEU :** Salle de conférence  
 Emmett H. Macleod  
 Memorial de l'Édifce de la  
 Nation Crie de Mistissini

**PRESENCES**  
 DION, Michel  
 MATOUSH, Johnny  
 COON, Andrew  
 BLACKNED, Ronald  
 PETAWABANO, Hubert  
 LABERGE, Julie  
 LALIBERTE, Frédéric  
 JOBIN, Catherine  
 GOSELIN, Marie-Eve  
 MORASSE, Johanne  
 BERGERON, Serge  
 FILION, Martin (tél.)  
 HOGUE, Dany  
 GOMES, Alex

**ORGANISME**  
 Mistissini Cree Forestry Department  
 Registre Foncier  
 Mistissini Economic Development  
 Officier Local Niskamoon  
 Mistissini Cree Land Management and Environment  
 Entreprise Alain Maltais  
 Chantiers Chibougamau  
 Réserves fauniques Assinica et Lacs Albanel, Mistassini et Waconichi  
 FaunENord – Huile essentielle Nordic  
 Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James  
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Forêt  
 ARBJ  
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Forêt  
 Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

**OBSERVATEURS**

**INVITÉS  
 COORDONNATEUR**

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre	La rencontre débute le 13 décembre 2016 à 9 h 55.	Sur proposition de M <sup>me</sup> Marie-Ève Gosselin, dûment appuyée par M. Frédéric Laliberté, il est unanimement convenu d'ouvrir la rencontre à 9 h 55 le 13 décembre 2016.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	M. Gomes passe en revue les points de l'ordre du jour. M <sup>me</sup> Gosselin requiert que l'on ajoute un point, soit une demande de support pour un projet de modalités de protection de lacs stratégiques de la SÉPAQ, qui sera traitée au point divers.	Sur proposition de M. Dion Michel, dûment appuyé par M <sup>me</sup> Catherine Jobin, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que lu, avec l'ajout au point divers.
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 octobre 2016.	M <sup>me</sup> Morasse passe en revue le procès-verbal. M <sup>me</sup> Gosselin signale que c'est M. Guillaume Szor qui avait fait la présentation du Plan Caribou.	Sur proposition de M <sup>me</sup> Marie-Ève Gosselin, dûment appuyée par M <sup>me</sup> Catherine Jobin, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que lu, avec les modifications demandées.
4. Suivi de la rencontre du 18 octobre 2016	Une carte du sentier de motoneige Trans Eeyou Istchee Niskamoon est présentée, pour soumission au CNG et au Ministère de l'Environnement.	Il est suggéré que le sentier n'apparaisse pas sur les cartes officielles, mais qu'il soit indiqué au Cree Map pour que les compagnies forestières connaissent sa localisation, mais non pas tous les usagers, afin de protéger les abris des trappeurs.
5. Correspondance du GREIBJ		

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
6. MFFP – Présentation PAFI-O 2017-2018	M. Dany Hogue présente les cartes PAFI-O 2017-2018	
7. MFFP – Présentation de la grille de gestion des écarts des UA 26-61 et 26-62	<p>M. Serge Bergeron présente la grille de gestion des écarts des UA 26-61 et 26-62.</p> <p>M<sup>me</sup> Gosselin propose que les modifications majeures soient consultées à la table plutôt qu'informée. Elle propose également qu'il y ait une consultation pour les modifications mineures si elles ont lieu à un site sensible.</p> <p>Il est proposé que chaque délégué soit responsable d'identifier les sites sensibles le concernant sur le territoire, en consultant au besoin les entités qu'il représente.</p> <p>Il y a consensus pour augmenter la limite de consultation de 10 ha à 20 ha pour un nouveau polygone d'opérations une fois que les sites sensibles auront été identifiés. En outre, lorsqu'il y aura scarification à l'endroit d'un site d'importance de thé du labrador, cela sera notifié.</p> <p>Au point de la grille de gestion des écarts traitants du déplacement parallèle de chemins dans un corridor de plus de 200 m de chaque côté d'un chemin planifié, il y a consensus pour augmenter la limite de consultation de 200 m à 500 m.</p>	<p>Sur proposition de M<sup>me</sup> Marie-Ève Gosselin, dûment appuyée par M. Andrew Coon, il est unanimement convenu d'adopter la grille de gestion des écarts avec les modifications apportées.</p>
8. Enjeux, préoccupations, VOIC locaux de la TGIRT-EIBJ Mistissini	<p>Valeur : Maintien de la qualité des cours d'eau</p> <p>Objectif : Minimiser la sédimentation causée par les coupes forestières; maintenir la température de l'eau pour les frayères; conserver l'habitat de l'ours.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de bande riveraine de 60 m pour les cours d'eau de plus de 5 m de largeur, aux endroits spécifiques (rivières, lacs, marécages, pentes raides) qui seront établis par le comité spécifique de la TGIRT-EIBJ Mistissini.</p> <p>Pour les bandes riveraines, il est suggéré de proposer une coupe partielle, parallèle aux cours d'eau, lorsqu'applicable. Le niveau de protection est sensiblement le même et n'affecte pas la possibilité forestière.</p> <p>Valeur : Gestion du réseau routier forestier</p> <p>Objectifs :</p> <p>Limiter l'expansion du réseau routier</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la cartographie détaillée et à jour du réseau routier forestier des UA 26-61 et 26-62.</p>	<p>Sur proposition de M<sup>me</sup> Catherine Jobin, dûment appuyée par M. Andrew Coon, il est unanimement convenu d'adopter la grille de VOICs avec les modifications apportées.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Réduire la redondance du réseau routier</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la cartographie détaillée récente de l'UA, identifiant les chemins forestiers non utilisés de manière active</p> <p>Maintien de la qualité des principaux accès cartographie de la planification de construction de nouveaux chemins forestiers sur une période de 5 ans.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la cartographie des chemins multiressources à maintenir en bon état.</p> <p>Au niveau de la gestion des routes, il est dit qu'un comité régional appuyé par toutes les tables doit être mis en place aux effets d'établir un plan de gestion du réseau routier, moyennant identification préalable d'un réseau stratégique et suivi des chemins forestiers qui se fermeront par la revégétation naturelle. Une rencontre téléphonique est prévue à la mi-janvier pour traiter le sujet.</p> <p>Valeur : Maintien de l'approvisionnement ligneux (quantité, qualité, coûts)</p> <p>Objectif : Assurer la rentabilité des usines de sciage</p> <p>Indicateur : Pourcentage des attributions comparativement à la période précédente (quantité, qualité, coûts)</p> <p>Frédéric Laliberté souligne que pour maintenir la possibilité forestière il est nécessaire d'optimiser la logistique de sorte que le Forestier en Chef ne réduise davantage la possibilité forestière, qui a déjà été réduite de moitié. Il cite en exemple la possibilité d'utiliser des stratégies sylvicoles ou d'utiliser des superficies déjà exclues du calcul de la possibilité forestière pour qu'elles soient prises en compte pour répondre aux nouvelles mesures de protection qui pourraient s'ajouter au PAFIT 2018-2023.</p> <p>Valeur : PFNL</p> <p>Objectifs :</p> <p>Conservation des sites d'importances pour le thé du labrador</p> <p>Identification et protection des zones névralgiques de PFNL</p> <p>Reboisement des pinèdes de pin gris en pin gris pour les champignons.</p> <p>Valeur : Planification forestière</p> <p>Objectif : Prise en compte du sentier de motoneige Trans Eeyou Istchee Niscamoon.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Valeur : Protection du paysage            Objectif : Respect visuel aux lieux stratégiques pour le tourisme (ex. : chalets, plans d'eau et circuits canotables identifiés)</p> <p>Valeur : Maintien de la qualité de l'eau            Objectif : Protection des lacs et cours d'eau stratégiques pour la pêche.            Indicateur : Modalités convenues avec la TGIRT-EIBJ Mistissini.</p> <p>Valeur : Accès au territoire            Objectif : Identification d'un réseau routier stratégique            Indicateur : Plan de gestion des chemins multiresources            Objectif : Entretien des voies d'accès            Objectif : Priorisation des investissements sur les voies d'accès.</p>	
9. Adoption du calendrier 2017 des rencontres de la TGIRT-EIBJ Mistissini		Sur proposition de M. Hubert Petawabano, dûment appuyé par M. Dion Michel, il est unanimement convenu d'adopter le calendrier tel que présenté.
10. Divers	<p>M<sup>me</sup> Gosselin demande du support pour un projet de modalités de protection de lacs stratégiques de la SÉPAQ, par le biais d'une lettre d'appui de la table.</p> <p>M. Dion Michel souligne à la fin de la rencontre avoir saisi toute l'utilité des tables GIRT et de la participation autochtone à celles-ci, malgré que les communautés soient consultées à part, car les tables sont un lieu de rencontre avec les représentants des intervenants du milieu où les intérêts convergent.</p>	Le consensus est obtenu pour la lettre requise.
11. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 14 h 50	Sur proposition de M. Dion Michel, dûment appuyé par M. Hubert Petawabano, il est unanimement convenu de lever la rencontre à 14 h 50, le 13 décembre 2016.